



Le



Sainte-Anne-de-Sorel

Phare

Bulletin municipal

VOL. 26 • N° 02 • AUTOMNE 2016



Pierre Girard
Peintre animalier



Mot du maire	2-3
Dates à retenir	3
Le conseil vous informe	3-5
Urbanisme	6
Service animalier	6
Loisirs	7
Invitation	7
Les collectes	8-9
Penser et agir aînés MADA	10-11
Comités agricole et horticole	12-14
Divers informations	15
Lecture de compteur d'eau	16



M. MICHEL PÉLOQUIN
Maire

Suivi concernant la nouvelle carte des zones inondables

Tel qu'annoncé dans le dernier numéro du bulletin Le Phare, la municipalité a mandaté des experts du département de géographie à l'Université de Montréal afin de préparer un mémoire démontrant les motifs pour lesquels des accommodements devraient être apportés à l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur le territoire de notre municipalité. Les experts retenus ont été monsieur Rodolphe De Koninck, professeur titulaire, madame Julie Talbot, professeure adjointe, et madame Gabrielle Levert, agente de recherche. Le mémoire de près de 100 pages sera déposé bientôt au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

Halloween à l'Île-aux-Fantômes

Pour une deuxième année, le Comité des loisirs en collaboration avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et des citoyens de l'Île-aux-Fantômes organiseront la fête de l'Halloween sur l'Île-aux-Fantômes le **lundi 31 octobre**. L'activité aura lieu de 17 h à 19 h. On se rappellera que l'an dernier, cette fête avait connu un succès de participation au-delà de toute espérance, et que tant les visiteurs que les résidents de l'Île avaient fait part de leur appréciation.

Aménagement au parc Henri-Letendre

Comme annoncé au printemps dernier, la construction d'un bloc sanitaire au parc Henri-Letendre a récemment débuté. Ce service était attendu depuis longtemps par les utilisateurs de plus en plus

nombreux du parc et de la descente de bateaux. La municipalité procédera aussi au réaménagement du site de stationnement afin de le rendre beaucoup plus attrayant tant pour les citoyens que les visiteurs. Rappelons aussi que plusieurs interventions ont été faites auprès de Pêches et Océans Canada concernant la sauvegarde du quai qui est la propriété de ce gouvernement.

Panneaux d'interprétation du patrimoine

La municipalité a commandé neuf panneaux d'interprétation de notre histoire. Ces panneaux seront installés au printemps prochain à différents endroits dans la municipalité.



Ces panneaux ont été financés au complet grâce à une subvention du ministère de la Culture et des Communications.

Réaménagement du site de la mairie

La municipalité profite des travaux sur le chemin du Chenal-du-Moine pour procéder au réaménagement des sites environnants la mairie. Depuis longtemps, il était devenu nécessaire d'augmenter la surface disponible pour le stationnement des utilisateurs de la rampe de mise à l'eau, ce qui sera fait en recyclant le vieil asphalte prélevé lors des travaux. Quand le réaménagement sera terminé, la partie gazonnée, le long du bord de l'eau, sera beaucoup plus vaste alors qu'une autre partie gazonnée qui était adjacente au stationnement déjà existant sera transformée en stationnement. Il est également prévu de végétaliser une grande portion du terrain situé entre le parc des jeux d'eau et le chemin du Chenal-du-Moine.

Réaménagement du bâtiment du parc des jeux d'eau

En début d'été, l'intérieur du bâtiment situé au terrain du parc des jeux d'eau a été complètement réaménagé pour le bien-être de nos enfants qui fréquentent le camp de jour. Le bâtiment est beaucoup plus fonctionnel avec un grand espace de jeu et un bloc sanitaire remis à neuf.

Eaux usées et réseau d'aqueduc à l'Île d'Embarras

On se rappellera que la municipalité avait reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un avis d'acceptation provisoire en ce qui concerne la technologie proposée pour l'assainissement des eaux usées de 33 résidences à l'Île d'Embarras. Il était aussi prévu l'extension du réseau d'aqueduc pour 16 résidences. Les coûts étaient estimés pour l'ensemble des travaux à 1 498 226 \$. Le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) offrait une possibilité d'aide financière de 575 000 \$. Un règlement d'emprunt a été adopté par le conseil municipal le 27 septembre 2016. Le mercredi 5 octobre dernier, une majorité des résidents de l'Île d'Embarras, ayant droit de vote, ont signifié leur opposition au règlement d'emprunt. Les motifs invoqués ont été pour certains les coûts élevés et pour d'autres l'incertitude en ce qui a trait à la possibilité de pouvoir reconstruire en cas de sinistre important.

Afficheur de vitesse

Le conseil municipal a pris la décision de procéder à l'acquisition d'un autre afficheur de vitesse. Cet afficheur sera mobile et pourra être placé dans les endroits problématiques. En plus de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse, l'appareil enregistrera la vitesse des véhicules pour des fins de statistiques.



L'ÉQUIPE

Le **Phare**

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année
Distribution : Postes Canada
Tirage : 1 450 exemplaires

Collaboration :

M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laferrière
Mme Diane Leduc
M. Roger Soulières
Mme Michèle Bérubé

Gestion de l'information, infographie et impression :

Les Publications Municipales
Sans frais: 1 877 553-1955



LE MAIRE VOUS INFORME

Visite de municipalités de France situées dans des zones inondables

Lors d'une visite en France en septembre dernier, je me suis entretenu avec des maires et des responsables de territoires situés en zone inondable, dans le parc



De gauche à droite : Boris Sallaud, directeur du Parc naturel régional du Marais Poitevin, Séverine Vachon, vice-présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, Fabrice Descamps, conseiller municipal et responsable des relations internationales à la ville de Niort, Jérôme Baloge, maire de la ville de Niort et président de la communauté d'agglomération du Niortais.

régional du Marais Poitevin. Nous avons constaté que nous avons plusieurs caractéristiques en commun et les mêmes problématiques de cohabitation. Il a été convenu de continuer à échanger sur nos expériences respectives quant à l'application des lois et règlements encadrant la cohabitation avec les milieux humides.



Je souhaite à tous un très bel automne,

Michel Péloquin

Maire



DATES À RETENIR

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Retour à l'horaire régulier

Les heures régulières d'ouverture du bureau sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi.

CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires de l'année 2016 ont lieu les lundis, à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

À venir:

- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre



LE CONSEIL VOUS INFORME

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil a autorisé en mai dernier l'embauche d'un salarié surnuméraire et d'un étudiant aux travaux publics pour l'entretien des terrains et des parcs de la municipalité.

Un don de 750 \$ a été attribué à l'organisme Azimut Diffusion qui organise la 26^e édition de l'*Aventure T* pour les élèves du primaire de toute la région. Les enfants de l'école Sainte-Anne-les-Îles pourront assister à une pièce de théâtre au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Une lettre de félicitations est acheminée à madame Josée Laforest, directrice musicale de l'Harmonie Calixa-Lavallée, pour les honneurs mérités lors du 87^e Festival des Harmonies à Sherbrooke.

Suite à une rencontre avec les résidents de l'Île d'Embarras au sujet du projet d'installation d'un réseau d'égout sanitaire et d'un prolongement du réseau d'aqueduc, le conseil avise les résidents qu'il débutera le processus réglementaire relativement aux emprunts nécessaires pour effectuer les travaux, tout en poursuivant les démarches auprès du gouvernement pour l'obtention d'une subvention qui diminuerait leur fardeau fiscal.

Une demande d'achat de publicité dans la revue régionale *Plaisirs d'été* est refusée à Cournoyer Publications.

Suite à la tenue du Gala du mérite économique 2016, la municipalité félicite les lauréats et en particulier Caroline et Luc-André Lussier des Assurances Lussier Dale Parizeau; Mélanie et Alain Chalifoux de la Laiterie Chalifoux, ainsi que Kevin Handfield de l'entreprise Lucien Handfield enr. pour l'obtention de prix lors de cette soirée.

Suite à une demande d'aide financière transmise au député provincial, monsieur Sylvain Rochon, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), un montant de 13 567,05 \$ est attribué à notre municipalité pour le projet de réfection du chemin du Chenal-du-Moine.

Il est convenu d'autoriser la tenue d'une course à pied sur le chemin du Chenal-du-Moine le 26 août 2016, entre le centre Germaine-Guèvremont et le parc Constant-Plante. Cette course de type *color run* est organisée par le comité du Festival de la Gibelotte.

En réponse à la demande d'un citoyen pour occuper une partie d'un terrain appartenant à la municipalité, le conseil

statue qu'il refuse la vente, le prêt ou la location de ses terrains tant et aussi longtemps que le processus de remembrement des terres ne sera pas complété.

En attendant le dépôt du projet de loi privée pour le remembrement des terres, le conseil fait parvenir une demande officielle à la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour obtenir de leur part une promesse de vendre à la municipalité leurs parcelles de terrains situées dans le secteur visé par ledit projet de loi.

La municipalité avise le gouvernement qu'elle entend respecter les modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour les années 2014 à 2018, contribution de l'ordre de 1 028 000 \$. La municipalité de son côté, doit obligatoirement s'engager à faire des travaux et à investir pour un seuil minimal de 420 000 \$ au cours de ces cinq années pour l'obtention de cette subvention.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel renouvelle son adhésion à l'organisme Carrefour Action Municipale et Familles pour l'année au coût de 42,54 \$ et nomme le conseiller Luc Latraverse sur ce comité.

Après vérification, les états financiers 2015 de la municipalité sont déposés officiellement au Conseil par la firme FBL, Société de comptables professionnels agréés. L'année financière 2015



se termine avec un surplus de l'ordre de 436 088 \$. Le mandat de vérification comptable pour l'année 2016 est renouvelé avec la firme FBL au coût de 8 025 \$ plus taxes.

Suite à une demande de soumissions publiques et au dépôt de quatre soumissions conformes, il est décidé d'acheter des compteurs d'eau et les accessoires de l'entreprise Réal Huot Inc. pour une valeur approximative de 23 216 \$ ainsi que l'acquisition d'un appareil de lecture au coût de 15 000 \$, taxes en plus.

Après réception de six soumissions sur invitation, le mandat de procéder au scellement des fissures d'asphalte est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Scellement de fissures JF Inc. au coût de 1,13 \$ du mètre linéaire.

Afin d'introduire certaines dispositions au règlement de zonage, un projet de règlement sera présenté pour modifier certains articles, notamment; la définition du terme *Habitation type chalet*; un assouplissement des dispositions aux bâtiments accessoires, le nombre d'accès à un terrain (entrée charretière), et finalement les droits acquis en zone inondable.

Sainte-Anne-de-Sorel est d'accord à défrayer un montant de 780 \$ pour faire partie des municipalités qui offriront à leurs résidents un programme d'exercice pour les aînés au cours de l'été.

Une aide financière maximale de 350 \$ est autorisée au Comité de loisirs pour l'organisation de la Fête de la Pêche 2016 en collaboration avec le comité ZIP du lac Saint-Pierre.

Grâce à l'obtention d'une aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du pacte rural, le projet de construction d'un bloc sanitaire au stationnement du quai de Sainte-Anne sera concrétisé. À cet effet, un bâtiment préfabriqué des Cabanons Fontaine au coût de 8 872,20 \$ plus taxes est acheté. La finition intérieure du bâtiment sera réalisée par les employés de la municipalité et les installations sanitaires seront en fonction au printemps 2017.

Le conseil autorise la compagnie Precise Parklink à procéder à la mise à jour et la conversion de notre horodateur au stationnement de la rampe de mise à l'eau au coût de 2 258 \$. La nouvelle technologie de lecture de cartes de crédit rendait cette dépense nécessaire.

La municipalité renouvelle son entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les trois prochaines années au coût de 0,16¢ per capita. Les bénévoles de la Croix-Rouge sont les premiers intervenants à

prendre en charge les citoyens lors de sinistres (incendie, inondation, etc...).

L'assurance collective des employés de la municipalité est renouvelée pour 2016-2017 selon les conditions présentées par « La Capitale » au montant de 32 716,56 \$.

Une résolution est adoptée autorisant monsieur Marc-André Dionne du Centre animalier Pierre-De Saurel à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant au règlement concernant les chiens et à délivrer des constats d'infraction si nécessaires.

Comme à chaque année, une demande de parrainage au projet organisé conjointement par la Commission scolaire de Sorel-Tracy et le Biophare est accordée au montant de 100 \$, permettant à plus de 42 élèves de Sainte-Anne-de-Sorel de participer à l'atelier « Nos amis les oiseaux ».

Une demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant de 0,21 mètre pour la propriété du 24 rue Joli-Bourg est acceptée considérant que les travaux de construction avaient été effectués de bonne foi et que cette dérogation occasionne un préjudice sérieux à la propriété.

Suite à une rencontre d'information avec les propriétaires de certains bâtiments à caractère patrimonial dans la municipalité, le conseil retire son projet d'adopter un règlement concernant un « Plan d'implantation et d'intégration architecturale » (P.I.I.A.) qui établissait des critères trop exigeants financièrement pour la conservation du patrimoine bâti.

Au cours des travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin du Chenal-du-Moine, il est constaté qu'un dixième ponceau devait être changé. Le conseil autorise donc un coût excédentaire au contrat initial de 17 102 \$ à la firme Sintra Inc. pour le remplacement dudit ponceau.

Le conseil annonce une séance d'information publique le 27 juin 2016 à l'église concernant la sécurité des piscines résidentielles. Le conférencier invité est Me François Bouchard, avocat de la firme Cain Lamarre, spécialisé dans l'interprétation de la loi provinciale, et qui a de plus, étudié notre réglementation municipale en vigueur depuis les années '80.

Suite à la nouvelle que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec entend réorganiser les services d'analyse de biologie médicale de l'ensemble du territoire du Québec en 11 mégacentres; nous appuyons la résolution de la ville de Sorel-Tracy auprès du gouvernement du

Québec pour maintenir dans la région le service de laboratoire médical de l'Hôtel-Dieu de Sorel et ce, afin de contrer la perte d'emplois en technologie médicale, et de proximité de services à la population.

Le comité interne des ressources humaines de la municipalité, créé en novembre 2013, étudiera le renouvellement du contrat portant sur les conditions de travail du directeur général.

Suite à un appel de propositions pour vendre trois terrains situés sur la rue Marie-Didace, le conseil accepte la promesse d'achat de monsieur Benjamin Tessier au prix soumis de 44 100 \$ pour le lot 5 902 409 du cadastre du Québec.

Un bail de location d'un photocopieur est conclu avec la compagnie Xerox selon une entente de cinq ans.

Suite à l'ouverture des soumissions et à la recommandation de notre ingénieur-conseil, le contrat de réfection du chemin du Chenal-du-Moine est accordé à la firme Sintra Inc. au montant de 1 631 063,52 \$. Les contrats de surveillance de ces travaux sont attribués à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, au coût de 11 660 \$ plus taxes pour le volet ingénierie et à la firme LD services et consultant pour la surveillance de chantier en résidence au coût de 21 600 \$ plus taxes.

Le conseil prend connaissance du rapport d'inspection 2016 des bornes d'incendie déposé par la firme AquaData.

Une somme de 2 382 \$ pour l'organisation de la fête estivale des Saint-Annois 2016 est autorisée. Plutôt que de louer certains équipements à chaque année, le conseil recommande l'achat d'un écran gonflable et d'un projecteur pour la projection de films.

Suite à l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi n° 215 autorisant la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à se prévaloir de pouvoirs spéciaux pour entreprendre les procédures de remembrement des terres agricoles, il est résolu de mandater le cabinet d'avocats Delisle & Delisle pour débiter les procédures légales devant un juge de la Cour Supérieure afin que la municipalité obtienne la propriété des immeubles situés dans le secteur décrit par le projet de loi dont les taxes municipales sont ou seront impayées pendant trois années consécutives.

Après une rencontre et des explications de la part de la représentante de la MRC de Pierre-De Saurel, madame Marie-Hélène Trudel, le conseil adopte la politique des cours d'eau présentée par la MRC. Cette



politique vient encadrer certaines actions à prendre par les municipalités locales lors d'intervention sur leur territoire.

Suite au projet d'un réseau de trains électriques annoncé pour Montréal et la Rive-Sud ainsi que le projet de rénovation des wagons du métro de Montréal, le conseil appuie l'initiative du député Sylvain Rochon de demander au ministre des Transports, monsieur Laurent Lessard, de reconnaître l'expertise d'Alstom transport dans le domaine du transport « *train et métro* » afin que les travailleurs de la région de Sorel-Tracy puisse bénéficier de ces investissements publics.

Une offre d'achat d'un citoyen désirant acquérir de la municipalité une partie d'un lot à l'extrémité de la rue Marie-Didace est refusée. Ledit terrain sert de dépôt à neige pour l'aire de virage.

Dans le but d'effectuer des économies, la municipalité décide de migrer les services téléphoniques du bureau municipal vers Vidéotron. Une entente est conclue avec la compagnie afin de prolonger leur réseau sur le terrain municipal au coût de 4 280 \$ plus taxes, et de respecter un engagement de 36 mois à cinq lignes téléphoniques à des coûts plus avantageux que ceux de Bell.

Il est décidé d'inscrire l'inspecteur Michèle Bérubé ainsi que la conseillère Diane Leduc à une formation concernant « Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques » qui se tiendra en octobre prochain à Saint-Liboire.

Dans le cours des travaux de réfection du chemin du Chenal-du-Moine, il est constaté qu'un émissaire pluvial passe sous une maison et qu'une nouvelle servitude pour installer un autre tuyau d'égout pluvial est nécessaire. Une demande d'approbation d'urgence est déposée auprès du ministère de l'Environnement (MDDELCC) afin d'obtenir le certificat d'autorisation permettant de réaliser les travaux avant la fin de l'automne. À cet effet, le conseil autorise exceptionnellement le directeur général à octroyer un contrat pour une somme ne dépassant pas 25 000 \$ pour la pose d'une nouvelle conduite par forage unidirectionnel.

Toujours dans le cours des travaux de réfection du chemin du Chenal-du-Moine et suite à deux offres de service pour le contrôle qualitatif des matériaux, le contrat de services de laboratoire est octroyé à SNC-Lavalin GEM Québec Inc. au coût de 6 291,89 \$ plus taxes.

Le conseil décide de demander des soumissions sur invitation pour la réfection du chemin d'accès à la mairie et retient le plus bas des trois soumissionnaires conformes, soit la firme Sintra Inc., au coût de 30 761,70 \$ plus taxes. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

Après plusieurs demandes de citoyens de réévaluer les incon vénients vécus par la présence des dos-d'âne sur la rue Paul, et considérant l'évolution des technologies en matière de réduction de vitesse sur les rues; il est résolu d'enlever les dos-d'âne au coût de 4 650 \$ plus taxes. Il est également résolu de procéder au marquage de deux lignes de rive et d'une ligne axiale sur les deux rues secondaires de transit entre la rue de la Rive et le chemin du Chenal-du-Moine, soit la rue Paul et la rue Ménard et ce, dès cet automne. Des balises de route seront également installées au printemps 2017 afin de réduire la vitesse sur ces deux rues.

Une politique de tarification familiale pour les inscriptions à diverses activités de loisirs sera établie afin d'alléger les coûts de participation des familles de plusieurs enfants.

Tel que l'oblige la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil adopte deux règlements constituant le code d'éthique et de déontologie des élus ainsi que des employés de la municipalité.

Comme plusieurs autres municipalités du Québec, Sainte-Anne-de-Sorel adopte un règlement qui détermine le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans son territoire.

Le conseil adopte le règlement n° 513-2016 afin de constituer un fonds de roulement d'un montant maximal de 100 000 \$ à même le surplus accumulé. Il sera défrayé à même ce fonds toutes les dépenses encourues dans le dossier de remembrement des terres agricoles.

Un règlement n° 514-2016 est également adopté afin d'imposer et de prélever une surtaxe sur les terrains situés dans le secteur des terres à remembrer afin de créer une réserve financière pour le remboursement annuel du fonds de roulement.

Le conseil refuse une demande de commandite de 100 \$ pour l'Opération 2016 de Nez Rouge.

Le Club VTT Vagabond est autorisé à circuler dans les rues de Sainte-Anne-de-

Sorel dimanche le 4 décembre prochain pour leur parade annuelle.

Comme à chaque année, la municipalité déposera une couronne de fleurs au pied du cénotaphe lors de la cérémonie du Jour du Souvenir.

Suite à une demande du propriétaire du 1717 chemin du Chenal-du-Moine pour diviser en deux lots distincts son entreprise commerciale; soit d'une part la marina et d'une autre part la partie hébergement; le conseil municipal refuse d'autoriser la demande de dérogation considérant que dans les faits, la dérogation à notre règlement de zonage en vigueur ne serait pas mineure et que la nature du préjudice sérieux pour la propriété n'est pas démontrée.

Considérant que Sainte-Anne-de-Sorel est maintenant membre de l'Union des Municipalités du Québec et qu'elle peut bénéficier des avantages d'une autre mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail; il est résolu d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 à la Mutuelle de l'UMQ afin d'améliorer notre système de gestion ainsi que de performance en santé et sécurité du travail et également être assujéti à des taux plus avantageux en tant qu'employeur pour se conformer à la *Loi sur les Accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Suite à la réception de trois soumissions pour des travaux d'aménagement du stationnement au parc Constant-Plante, le conseil retient les services du plus bas soumissionnaire conforme, la firme Sintra Inc., au montant de 20 250 \$ plus taxes. Cette somme sera prise à même le surplus accumulé.

La plus basse de trois soumissions reçues pour le lignage et le marquage de la chaussée provient de la firme Marquage et Traçage du Québec au coût de 12 504,75 \$. Le lignage et le marquage sera effectué dès que les travaux d'asphaltage du chemin du Chenal-du-Moine seront complétés à la mi-octobre.

Deux séances spéciales ont été tenues en septembre dans le dossier d'installation d'un système d'égout sanitaire et d'eau potable à l'Île d'Embarras afin d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du nouveau programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) et d'adopter les règlements d'emprunt à cet effet. Lesdits règlements d'emprunt seront soumis à l'approbation des résidents visés par les travaux.



ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage n° 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du 15 octobre au 15 avril suivant, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées dans l'installation de ces abris.

Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

- 1- Maximum de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale
- 2- Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre
- 3- Revêtement en bon état et d'une seule couleur
- 4- Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.



Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la **cour arrière ou latérale** en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que les règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé. L'inspectrice municipale est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

FEU DE FEUILLES OU DE BRANCHES

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.

Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, c'est gratuit!

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE :

(450) 780-5600 poste 5235
SERVICE D'INCENDIE : 9-1-1

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENNELLES

La seconde inspection des piscines est toujours en cours, toutefois il y a un peu de retard dans les horaires d'inspection prévue. Cela laisse une chance à ceux qui n'ont pas encore fait les correctifs demandés en 2015. Par ailleurs, nous avons constaté une bonne collaboration de la part des citoyens concernés par la campagne de sécurité des piscines résidentielles. La seconde inspection se fera dans les prochaines semaines pour les rues non inspectées. Je demeure disponible pour vous rencontrer afin de vous expliquer la réglementation applicable.

Surveillez le prochain numéro du journal *Le Phare* de décembre d'autres informations suivront à ce sujet.

Michèle Bérubé, urbaniste
Inspectrice en bâtiments et en environnement

RAPPEL AUX CITOYENS

Avant de faire des travaux EN RIVE, EN LITTORAL ET EN ZONE INONDABLE communiquez avec l'inspectrice, Madame Michèle Bérubé.

Il est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation avant d'exécuter des travaux en rive ou sur le littoral ou dans une zone à risque d'inondation.

Merci de votre collaboration!



PROGRAMME RÉNORÉGION

Une subvention d'aide financière est disponible pour les propriétaires occupants à faible revenu ou revenu modeste pour exécuter des travaux de corrections-réparations majeures à leur résidence.



Certaines conditions s'appliquent et il y a des critères d'admissibilité à la demande.

Pour toute information supplémentaire communiquez avec

Monsieur Benoit Jolicoeur,
Inspecteur – Programmes d'amélioration de l'habitat

MRC de Pierre-De Saurel au
450 743-2703 poste 228



1681, route Marie-Victorin, local 109
Sorel-Tracy

Tél : 450 746-7272

 centreamanimalier.pierredesaurel@gmail.com

 Centre animalier Pierre-De Saurel

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU POUR ADOPTION DE CHATS OU DE CHIENS:

Mardi au vendredi : 13 h à 17 h

Samedi : 11 h à 13 h

LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR SIGNALEMENT :

Lundi au vendredi : 9 h à 17 h

Samedi : 9 h à 13 h

VENTE DE MÉDAILLONS 2017 POUR LES CHIENS

En octobre, monsieur Jean-Claude Dulude, préposé au service canin, passera aux maisons pour vendre le médaillon 2017 requis pour enregistrer votre chien, au coût de 25 \$.



Le médaillon est également disponible au bureau municipal situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.



COMITÉ DES LOISIRS

Les enfants de notre municipalité pourront encore passer l'Halloween sur notre territoire sans danger et en étant assurés d'une belle collecte de friandises! En effet, grâce à la participation des résidents de l'Île-aux-Fantômes, le Comité des Loisirs de Sainte-Anne-de-Sorel organise une soirée inoubliable pour célébrer l'Halloween le **lundi 31 octobre prochain**.

C'est un rendez-vous sur l'Île-aux-Fantômes à compter de 17 h pour faire vivre à vos enfants cette expérience sans pareil.

Pour la sécurité de tous, la circulation des voitures sera interdite sur l'île lors de cette soirée, veuillez vous stationner sur le chemin du Chenal-du-Moine, aux endroits autorisés.

Merci aux résidents de l'Île-aux-Fantômes pour leur excellente participation au succès de cet événement!

QUAND :
Lundi 31 octobre
de 17 h à 19 h

OÙ :
Territoire de
l'Île-aux-Fantômes

Venez nous montrer
vos magnifiques
déguisements!

On vous y attend!



VOUS VOULEZ CONTRIBUER CETTE ANNÉE À L'ÉVÈNEMENT?

- Étant donné la grande popularité l'an passé, vous êtes invités à déposer des friandises au bureau municipal situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine afin d'aider le Comité et les citoyens de l'Île à distribuer davantage de friandises lors de l'évènement.
- Vous voulez être bénévole pour la fête ou vous désirez participer à la distribution de bonbons?

Veillez écrire à
l'adresse suivante :

comiteloisirs@sainteannedesorel.ca
ou communiquer avec la
présidente du Comité des Loisirs
de Sainte-Anne de Sorel,

Émilie Godin,
au 450 881-1998

JOYEUX HALLOWEEN



ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS (ACPSAS)



Samedi 12 novembre 2016

*Souper et soirée de fin d'année au
Centre Desranleau*

Informations : Gaétan Provençal
Tél : 450 780-3916

Samedi 10 décembre et **Dimanche 11 décembre 2016**

Cours de maniement d'armes à feu

Informations : Carole Descheneaux
Tél : 450 743-6610





OCTOBRE 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	 3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	 17	18	19	20	21	22
23/30	24 	25	26	27	28	29

NOVEMBRE 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	 7	8	9	10	11	12
13	 14	15	16	17	18	19
20	 21	22	23	24	25	26
27	 28	29	30			

DÉCEMBRE 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PAS DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS EN DÉCEMBRE				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	 12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	 26	27	28	29	30	31

LÉGENDE :



Ordures ménagères



Collecte sélective



Résidus verts (Gazon & feuilles)



Branches



Emcombrants

ÉCOCENTRE

L'Écocentre est ouvert du mercredi au dimanche de 9 h 30 à 16 h 30.

Il est situé au 3125, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy.

Téléphone : 450 746-4559

Voici un bref résumé des matières acceptées

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition : bois, gypse, brique, bardeaux d'asphalte, pierre, béton, métaux, portes, fenêtres;
- Résidus verts : branches, gazon, tourbe;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) : néons, aérosols, solvants, peintures, huiles.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles ou tout autre bien encore en bon état pour favoriser le réemploi.



- Les déchets ne sont pas acceptés.
- Aucune matière provenant d'entreprises commerciales ne sera acceptée.
- Une preuve de résidence est requise.



LES COLLECTES AUTOMNE 2016

RETOUR DE LA COLLECTE DU BAC NOIR AUX DEUX SEMAINES

La MRC de Pierre-De Saurel avise la population qu'à compter du **lundi 3 octobre 2016**, la collecte des ordures s'effectuera aux deux semaines.



Rappel :

les bacs doivent être déposés en bordure de la rue avant 6 h le jour de la collecte.

ENCOMBRANTS (GROS OBJETS)

À compter de décembre 2016

Il n'y aura pas de collectes d'encombrants en décembre 2016, janvier 2017 et mars 2017.

Par contre il y en aura une en février 2017.



COLLECTE DE BRANCHES AUTOMNE 2016

Lundi 14 novembre 2016



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS AUTOMNE 2016

Matières admissibles :

Feuilles mortes, gazon, plantes, résidus de jardin.

Lundi 31 octobre 2016
Lundi 21 novembre 2016



ARRIVÉE DES BACS BRUNS EN MAI 2017

OBJECTIF COLLECTIF :
DÉTOURNER 10 000 TONNES
de matières par année de l'enfouissement -
ÉCONOMISER plus de 230 000 \$



POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE :
RENCONTRE D'INFORMATION CITOYENNE

OÙ : ÉGLISE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
QUAND : 28 NOVEMBRE, 19 H

INFORMATIONS SUR LA FUTURE DISTRIBUTION DES BACS,

MATIÈRES ACCEPTÉES ET RE-FUSÉES,
DATE DE LA PREMIÈRE COLLECTE,
ODEURS, EMIBIK, COMPOST, ETC.

ON RÉPOND À TOUTES VOS QUESTIONS!

www.mrcpierredesaurel.com
TÉLÉPHONE : 450 743-2703

En collaboration avec :



**Municipalité
amie des aînés**

BRUNCH DES AÎNÉS

Les personnes âgées et retraitées de la municipalité sont invitées à participer à un déjeuner au Club de golf Continental, 1567 chemin des Patriotes à Sainte-Victoire-de-Sorel.

**Dimanche le 6 novembre
2016 à 11 h 30**

Au coût de 10 \$.

Les personnes qui désirent assister à ce déjeuner doivent confirmer leur présence avant le 31 octobre 2016 avec madame Chantal Laferrière au 450 742-1616.

l'hébergement, notre but est de vous aider et de vous accompagner, pas de vous influencer dans vos décisions!

Plusieurs aidants naturels qui font partie de l'association, nous partagent qu'avoir su tous les bienfaits qu'ils retirent de nos services et activités, ils n'auraient pas attendu si longtemps avant de nous contacter. Soyez de ceux qui diront : « *J'ai bien fait de les contacter rapidement* ».

Que vous ayez besoin d'information, de soutien ou d'écoute, nous sommes là pour vous aider à poursuivre votre rôle d'aidant naturel. Faites appel à nous sans hésiter!



ASSOCIATION DES AÎNÉS

L'Association des aînés a tenu son assemblée générale de fondation le 1er mai 2016 au cours de laquelle les membres ont procédé à l'élection du conseil d'administration et à l'adoption des règlements généraux. Le conseil d'administration se compose de **Louis Hébert, Louise Houle, Monique Legault, Réjane T. Salvail et Roger Soulières**. L'association regroupe les personnes de 60 ans et plus et les personnes retraitées de moins de 60 ans. La cotisation annuelle a été fixée à 10 \$. Les personnes qui désirent faire partie de l'association peuvent se procurer une carte de membre en communiquant avec Louis Hébert au numéro suivant : 450 742-7535.



55, Place Fillion,
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7Z7
Tél : 450 730-0880

Courriel : direction.aanbr@videotron.ca
Site internet : www.aanbr.org

L'association des Aidants(es) Naturel(les) du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié à toute personne qui prend soin d'une personne présentant une perte d'autonomie liée à la maladie ou au vieillissement.

La majeure partie de nos services et de nos activités est gratuite et le coût d'adhésion pour devenir membre durant une année est de 20 \$. Les divers services et activités offerts sont : formations, groupe d'échange, dîners mensuels, conférences, suivis individuels et services de répit à domicile et en halte-répit.

Si vous prenez soin d'une personne de votre entourage ou de votre famille, nous pouvons vous accompagner peu importe le nombre d'heures que vous consacrez à votre proche et peu importe le type de tâches que vous réalisez pour lui venir en aide.

Nos services d'adressent à vous, même si votre proche habite en résidence ou en CHSLD. Si votre proche habite dans son domicile ou avec vous à la maison, en aucun cas l'association ne vous incitera à

GYMNASTIQUE ACTIVE

Une session de gymnastique active destinée aux aînés a débuté le 12 septembre dernier et se terminera à la fin du mois de mai 2017. Plus de vingt personnes participent à cette activité de mise en forme. L'activité se déroule à l'extérieur et lors de la période hivernale, la salle du conseil municipal sera utilisée. Le succès remporté par cette activité au cours de l'été aura permis à plus d'une trentaine de personnes, durant une période de 10 semaines, de faire des exercices à leur rythme, et ce, dans la bonne humeur au son de la musique.



SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE



Le service de livraison de repas à domicile "La Popote Roulante" est toujours disponible et couvre toute la municipalité. **Le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles** pour être en mesure d'assurer son service à Sainte-Anne-de-Sorel. Si vous êtes intéressé(e) à donner un peu de votre temps pour des personnes en difficulté dans votre municipalité ou si vous voulez avoir le service de La Popote Roulante, veuillez appeler au 450 743-4310 pour plus de renseignements.



VOYAGES À VENIR

Section magasinage

2 novembre 2016 Galeries de Granby
 7 décembre 2016 Promenades Saint-Bruno
 8 février 2017 Galeries d'Anjou
 8 mars 2017 Place Versailles

Section culture / spectacle

Mi-décembre, à Montréal : « Québec Issime »
 (Place des Arts) et le Salon des Métiers d'Arts

Section Casino

30 et 31 octobre 2016 : Lac Leamy, casino Rideau Carleton

8 novembre et 13 novembre 2016 : Casino de Montréal plus spectacle « Succès années 60 à 70 » de Tom Jones à Engelbert Humperdinck

13 décembre 2016 : Casino de Montréal et spectacle « Les Crooners »

Pour plus de renseignements au sujet de ces voyages et pour les réservations, vous pouvez communiquer avec **Jeannine Leduc au : 450 743 5030.**

Tous ces voyages sont sujets à annulation si le nombre de participants est insuffisant.

Le Phare des Aînés

TRAVAIL DE MILIEU
 AUPRÈS DES
 AÎNÉS



Notre mission :

Offrir le soutien et les services nécessaires aux aînés pour vivre et vieillir à domicile dans un environnement sain et sécuritaire.

Vous désirez plus de renseignements ?

Téléphone : 450 881-7017

Travailleuse de milieu auprès des aînés

Madame Francine Laplante, TES - travailleuse de milieu auprès des aînés, a comme mandat de briser l'isolement des aînés et d'améliorer leur qualité de vie.

Pour rencontrer cet objectif, elle prévoit rejoindre les aînés dans leur milieu, les informer sur les activités et services disponibles et les encourager à utiliser les ressources existantes. Ces interventions favoriseront le maintien des aînés dans la communauté et à domicile.

Si vous avez des besoins d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans vos démarches n'hésitez pas à communiquer au numéro suivant : **450 881-7017**. Adresse de courriel : travailleusedemilieu7017@hotmail.com.



SERVICE TAXIBUS À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

PROJET PILOTE D'UNE DURÉE D'UN AN - DU 8 MAI 2016 AU 6 MAI 2017

Depuis le 8 mai 2016, le service de transport collectif Taxibus dessert également la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, en plus des villes de Sorel-Tracy et St-Joseph-de-Sorel.

Pour la durée du projet pilote, plus de 25 points d'embarquement et de débarquement peuvent être utilisés pour les déplacements de la clientèle sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel, s'ajoutant ainsi aux 318 arrêts déjà implantés dans les autres municipalités participantes.

Les règles d'utilisation et la tarification sont les mêmes sur l'ensemble du territoire desservi :

CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE : 6,00 \$

PASSAGE UNITAIRE : ● 4,75 \$ tarif ordinaire ● 3,00 \$ tarif étudiant et aîné

CARTE MENSUELLE : ● 96,00 \$ tarif ordinaire ● 63,00 \$ tarif étudiant et aîné



Les informations concernant ce service sont disponibles dans les points de vente, ainsi que sur le site internet de Taxibus.

INFORMATION : ☎ (450) 743-3336 🌐 www.citsv.qc.ca/taxibus



L'agriculture à Sainte-Anne-de-Sorel

Depuis toujours l'agriculture joue un rôle important en matière d'occupation du territoire dans notre municipalité. D'une superficie totale de 3620 hectares, 3374 hectares sont en zone agricole; 29% de la superficie totale est cultivée et 19% représente les boisés.

La production agricole représente également une activité économique très importante. En termes d'investissements (coût des terres, des bâtiments et du matériel roulant) les montants sont énormes et des citoyens y gagnent leur vie. L'évaluation de plus en plus élevée des terres agricoles contribue aux recettes de taxes foncières de notre municipalité.

Pour mieux connaître cette activité importante et instaurer une approche éducative auprès de la population en général, Sainte-Anne-de-Sorel a mis en place un comité agricole local composé d'agriculteurs, d'élus et d'employés municipaux. Le principal mandat du comité vise à partager l'information et à trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir en milieu de cohabitation entre les secteurs agricoles et résidentiels. Une approche amicale et d'ouverture d'esprit est privilégiée avant toutes démarches légales requérant les tribunaux.

Vivre en milieu rural

De plus en plus, les banlieues se rapprochent des campagnes et les activités « urbaines » sont confrontées aux activités « agricoles », deux mondes différents, avec leurs valeurs, leurs préoccupations et leurs intérêts respectifs. Il faut donc apprendre à vivre ensemble, dans un même périmètre.

Des solutions aux conflits

Des conflits de voisinage entre citoyens et producteurs agricoles peuvent vite survenir si on n'y prend pas garde. Une meilleure connaissance des usages et pratiques modernes de l'agriculture et un dialogue soutenu entre voisins peuvent certes contribuer à réduire les tensions et mener à une cohabitation harmonieuse, dans le respect de chacun, tout en favorisant le développement d'une activité économique viable pour nos régions.

La concertation entre le monde agricole et le milieu municipal est importante et elle a donné lieu à la création de comités consultatifs agricoles dans chacune des MRC du Québec; tribunes où les enjeux régionaux d'une cohabitation harmonieuse entre les différents usages sont discutés.

*Cultiver un bon voisinage
ce n'est pas bête!*



RESSOURCES

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, Inspecteur municipal
T : 450 742-1616

MRC de Pierre-De Saurel, Inspecteur régional
T : 450 743-2703

Commission de protection du territoire agricole du Québec : bureau de Longueuil
T : 1 800 361-2090



Du rêve à la réalité

Habiter à la campagne, c'est le rêve que caressent de plus en plus de citadins. Respirer le grand air, profiter du calme, regarder de superbes paysages, utiliser des sentiers de randonnée ou de vélo, jardiner tout en relaxant... et c'est sans oublier les odeurs de parfum de foin coupé, des fleurs, des bons légumes frais. Il reste que ce n'est pas toujours comme on le rêvait! En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié, avant tout, au travail. Il est important de réaliser que les activités agricoles, qui y sont pratiquées, génèrent bien des éléments positifs, mais il faut aussi s'attendre à l'envers de la médaille. **Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins.** Les producteurs et les professionnels unissent leurs efforts pour favoriser le développement durable en ayant pour objectif commun d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ces pratiques portent principalement sur:

- ❖ l'amélioration du drainage des fossés de ligne;
- ❖ l'aménagement et la protection des cours d'eau;
- ❖ le respect des terrains (empiètement, encombrants);
- ❖ l'amélioration de la gestion des fertilisants;
- ❖ l'adoption de pratiques de conservation liées à la culture;
- ❖ la réduction des pesticides;
- ❖ l'atténuation des gaz à effet de serre;
- ❖ l'amélioration de la biodiversité et de la cohabitation harmonieuse.



LE RÔLE DU CITOYEN

- Respecter le droit de propriété des agriculteurs en obtenant une entente au préalable pour circuler sur leurs terres: en véhicule hors route ou à pieds, pour chasser, pour effectuer la cueillette de petits fruits, ou autres (herbes, maïs, sapins de Noël, etc...);
- Être conscient que la pratique normale des travaux agricoles génère des odeurs, des bruits et de la poussière;
- Faire attention et être patient en présence d'équipement agricole sur la route; être prudent lors de dépassement;
- Informer les voisins agriculteurs des activités spéciales se déroulant chez soi (mariage, cérémonie importante) afin que ces derniers puissent minimiser les actions contraignantes;
- Respecter les limites de propriétés et les fossés de ligne en évitant d'empiéter ou d'y jeter des branches, rognures de gazon, ou autres encombrants;
- Obtenir un permis municipal avant de procéder à des travaux en bordure d'un fossé ou d'un cours d'eau (installation d'un tuyau, remplissage, etc...);
- Respecter le travail de l'agriculteur et le bon voisinage en milieu agricole.

LE RÔLE DE L'AGRICULTEUR

- Travailler en respectant les réglementations qui régissent les pratiques agricoles;
- Épandre principalement le printemps et l'automne pour protéger l'environnement et pour le besoin des cultures;
- Faire son possible pour diminuer les désagréments que peuvent engendrer les travaux agricoles;
- Respecter les préoccupations particulières des voisins lorsque vous en êtes informé et que c'est possible;
- Prendre les précautions nécessaires pour faciliter la circulation lorsque vous empruntez les routes;
- Obtenir un permis municipal avant de procéder à des travaux de creusage d'un fossé de ligne ou d'un cours d'eau;
- Travailler à améliorer la cohabitation avec les voisins en prenant le temps de les renseigner sur vos activités agricoles (culture, élevage, plantation).

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Le producteur qui utilise les pesticides a obtenu la formation et le permis nécessaire.
 - Les séchoirs et les silos d'entreposage peuvent occasionner des bruits.
 - À Sainte-Anne-de-Sorel, notre activité agricole est très dynamique : en plus des 5 productions céréalières (maïs, soya, blé, orge, avoine, etc., ...), nous comptons :
 - 2 fermes de vaches laitières
 - 1 ferme de brebis laitières
 - 1 ferme d'élevage d'agneaux
 - 1 pension pour chevaux
 - 2 productions de légumes et 1 production de fines herbes
 - 1 production de sapins de Noël
- Plusieurs érablières artisanales privées



HORTICULTURE

Encore cette année, plusieurs citoyennes bénévoles ont participé à la plantation des annuelles à plusieurs endroits dans la municipalité. Le conseil municipal tient à les remercier pour leurs efforts à embellir les parcs et les édifices publics de notre municipalité.

Un merci sincère à mesdames Céline Fleury, Armande Gosselin, Germaine Lavallée Emond, Solange Soulières, Monique Cayer, Mireille Desgagnés et Diane Leduc.

Merci également à tous ceux et celles qui enjolivent leur propriété par l'ajout de fleurs.



Un nouvel aménagement paysager sera complété au printemps 2017 au coin des rues de la Rive et du Quai. Des pierres de rocaille sont déjà en place et des plantes vivaces seront ajoutées dès le retour de la chaleur.



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Depuis sa formation au printemps dernier, les membres bénévoles du comité agricole se sont réunis à trois reprises. Un feuillet d'information sur l'agriculture a été rédigé ainsi qu'un formulaire pour demande d'intervention dans un fossé sur le territoire de notre municipalité. Les différentes discussions ont été très positives et elles apporteront une meilleure compréhension de part et d'autre des citoyens.

Vous trouverez dans cette édition du journal (pages 12 et 13), le modèle de feuillet qui sera transmis à chacun des nouveaux résidents de la municipalité.

Un travail pour établir une cartographie complète des différents fossés de ligne et de drainage des propriétés de Sainte-Anne-de-Sorel sera entrepris par les membres au cours de l'hiver.

Luc Latraverse et Diane Leduc,
conseillers membres

MERCI AUX AGRICULTEURS BÉNÉVOLES :

Georges Dutil, Catherine Ferland, Pierre Péloquin, Jean-Marie Paul et Éric Verreault.

MERCI ÉGALEMENT AU PERSONNEL DE SOUTIEN :

Michèle Bérubé, Maxime Dauplaise et Renald Latraverse.



Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel

Appel d'offres pour l'entretien du terrain

L'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel, situé au 240 chemin du Chenal-du-Moine, est à la recherche d'entreprises ou de personnes intéressées à faire l'entretien du terrain pour l'été 2017.

Voici les tâches à effectuer :

- Tondre chaque semaine le gazon autour du bâtiment incluant le fossé près de la route;
- Passer le taille bordure aux endroits difficiles d'accès.

Les équipements devront être fournis par l'entrepreneur et la soumission devra inclure l'ensemble de la saison 2017 à savoir, d'avril à octobre 2017. De plus, une preuve d'assurance responsabilité devra être fournie.

La superficie totale du terrain incluant le bâtiment est de 60 m de largeur par 55 m de profondeur.

Les entreprises et/ou personnes intéressées doivent faire parvenir leur soumission à l'adresse suivante **avant le 15 décembre 2016** :

7710, rue des Muguets,
Sorel-Tracy, J3R 5C2

Prenez note que seule l'entreprise ou la personne retenue sera contactée.

La guignolée

à SAINTE-ANNE-DE-SOREL

C'est le 4 décembre prochain
entre 11 h et 13 h que se tiendra
la 17^e édition de la guignolée.

La guignolée supporte les plus démunis de notre région ;
la nourriture, les denrées non périssables et l'argent que
nous recueillons servent à les aider.

Depuis 17 ans, nous sollicitons votre appui et vous êtes
toujours très généreux.

**Encore cette année, nous vous demandons
votre collaboration et nous serons chez
vous le 4 décembre entre 11 h et 13 h.**

Soyez généreux, les besoins sont grands!

Jean-François La Barre,
Coordonnateur Guignolée Sainte-Anne-de-Sorel



CLINIQUE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE 2016 DE RETOUR À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

**Vaccination sans rendez-vous et continue
(sans interruption à l'heure du repas)**

Quand : **Vendredi 18 novembre 2016**

Où : Salle du Conseil municipal
1685, chemin du
Chenal-du-Moine,
Sainte-Anne-de-Sorel

Heures : **9 h à 15 h**

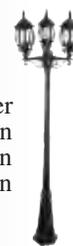
Nous suggérons aux personnes qui se présentent à la
Clinique de vaccination antigrippale d'apporter la carte
d'assurance-maladie et si possible, la carte de l'Hôtel-
Dieu de Sorel.

Bienvenue à tous les citoyens de la municipalité!



LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler
tout luminaire de rue qui semble défectueux en
téléphonant au bureau municipal au 450 742-1616 et en
faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin
d'éviter toute confusion lors de la réparation.



STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur
le chemin public entre 01 h 00 et 07 h 00 du **15 novembre au
15 avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la
municipalité.

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent
règlement, un agent de police ou un constable spécial peut
déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de
son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les
cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation
au point de comporter un
risque pour la sécurité
publique;
- Le véhicule gêne le travail des
pompiers, des policiers ou de
tout autre fonctionnaire lors
d'un événement mettant en
cause la sécurité du public.

**Votre coopération
est demandée!**



CETTE ANNÉE, NOUS VOUS DEMANDONS DE PRENDRE LA LECTURE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU



**Veillez nous faire parvenir le coupon
ci-bas avant le 18 novembre 2016.**

ADRESSE : _____

NOM : _____

(en caractères d'imprimerie)

No de téléphone : _____

Ma lecture de compteur est : _____ mc

Signé : _____

Le _____ 2016

**Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider
à comptabiliser l'eau et ce, le plus équitablement possible.**

**Vous pouvez poster votre coupon au 1685, chemin du Chenal-du-Moine,
Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3 ou le déposer dans notre boîte
aux lettres située près de la porte d'entrée du bureau municipal ou
l'expédier par internet à : info@sainteannedesorel.ca.**